

AUDIT DOUANE D'UN STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANTS D'AVIATION (SSCA)

Principaux points audités (1 ou 2 jours sur place adaptation en fonction des spécifications du SSCA)

- ✓ Définir les dates de l'audit douanier et ensuite sera envoyé par la SADPE la liste de tous les documents à préparer pour cet audit douanier.
- ✓ Visite des installations et présentation du dépôt pour le responsable du site.
- ✓ Questions douanières aux personnes sur place sur les obligations douanières du SSCA.
- ✓ Collecte de tous les documents nécessaires à l'audit suite aux questions et aux thèmes ci-dessous.
- ✓ Les principaux points de contrôle de cet audit seront les suivants :
 - Tous les éléments de constitution du statut de SSCA avec la fourniture de tous les documents (ICPE, barémage et barème des bacs, installation de distribution etc...)
 - Procurations douanières et des clients.
 - Soumission générale cautionnée non cautionnée en avitaillement aéronautique.
 - Décision douanière de tous les clients.
 - Téléservice douanier (ISOPE RSTC etc...)
 - Gestion des déchets (BSDI et DFA)
 - Documents de circulation de tous les produits entrants dans le SSCA pour tous les clients.
 - Documents douaniers justificatifs des sorties.
 - Gestion des stocks et des températures et densités dans la comptabilité matière du SSCA.
 - Déclaration annuelle d'activité du SSCA.
 - Mention douanière et fiscale obligatoire sur certains documents et pour certains produits.
 - Régularisation des mises à la consommation en cas déficit dans ISOP RSTC – PPE AH2.
 - Gestion de toutes les archives documentaires douanières et fiscales concernant l'exploitation du SSCA suivants les obligations en vigueur.
 - Contrôle de la gestion des recensements douanier, les contentieux douaniers et les articles 65 du CDN.
- ✓ Etablir un rapport audit douanier du SSCA pour lister les points audités et constater les écarts éventuels avec la réglementation douanière avec des recommandations possible à mettre en place par le titulaire du SSCA sous un mois.

Cette prestation ne comprend pas la mise en place des modifications éventuelles des écarts constatés dans l'audit et qui seront à mettre en place par le titulaire du SSCA ou dans le cadre d'un autre contrat de prestation en douane de la SADPE.